

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413319866

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action de formation linguistique à visée d'insertion "coup de plume": convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association départementale d'étude et de formation (ADEF).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association départementale d'études et de formation (ADEF). L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'ADEF propose l'action de formation linguistique à visée d'insertion « coup de plume » en faveur de 8 BRSA domiciliés sur Gardanne et les communes environnantes. Elle vise un public en difficulté linguistique en situation de précarité et de fragilité familiale et sociale.

Les BRSA bénéficient de 4 ateliers collectifs hebdomadaires dans lesquels la méthodologie spécifique pour la lutte contre l'illettrisme s'articule autour des thématiques suivantes :

- les technologies de l'information et de la communication ;
- la culture scientifique ;
- la relation parents/enfants ;
- l'écriture.

Ces modules sont centrés autour des problématiques liées à l'apprentissage de la langue française et à la connaissance du territoire. Le rythme d'intervention est de 4 demi-journées par semaine de 2 heures 30 chacune, soit un total de 10 heures par semaine en atelier (compatibilité avec les horaires scolaires). La durée du parcours individualisé est de 300 heures maximum et peut être reconduite, le cas échéant. Concernant le projet pédagogique, les participants à l'action sont encadrés par 2 formateurs expérimentés dans la lutte contre l'illettrisme et chargés de repérer et d'identifier les difficultés et les objectifs des BRSA afin d'individualiser au mieux leurs parcours pour leur permettre de les faire progresser.

Objectifs de l'action:

- acquérir ou maîtriser les savoirs et compétences de base : parler, écrire, lire, calculer, communiquer, se repérer dans l'espace afin d'accroître et optimiser l'autonomie des adultes dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne ;
- suivre la scolarité de leurs enfants afin de contribuer à la prévention de l'illettrisme chez les enfants et les jeunes ;
- inscrire concrètement les BRSA dans la vie sociale, culturelle et professionnelle de la cité ;
- élargir leur périmètre de mobilité : oser sortir de la ville, se déplacer dans le département et considérer le bassin d'emploi.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2017/2018 couvrant la période du 08/10/2017 au 30/06/2018 :

- 20 personnes ont suivi la formation dont 11 BRSA ;
- 11 enfants en alternance sur l'atelier parentalité ont été accueillis.

En termes de suite de parcours, il est attesté les éléments suivants :

- 1 BRSA embauché dans une entreprise d'insertion,
- 1 BRSA a intégré une formation non qualifiante,
- 4 BRSA sont renouvelés sur la session suivante,
- 4 BRSA sont sortis en abandons,
- 1 autre sortie.

Il convient de souligner que l'ensemble des participants est abonné à la médiathèque de Gardanne.

Tout au long de l'action, les stagiaires s'approprient les actions proposées par le dispositif citoyen solidaire et l'offre socioculturelle de la ville de Gardanne. Ils participent à divers ateliers ciblant l'apprentissage des savoirs en français, mathématiques et informatique. Par ailleurs l'atelier informatique leur confère l'autonomie nécessaire pour l'utilisation des plateformes mises à disposition par les administrations (caisse d'allocations familiales, sécurité sociale, impôts ou éducation nationale) et permet également l'amorce d'une démarche professionnelle via le site de Pôle Emploi. Les progrès linguistiques et la participation dans des actions culturelles de proximité ainsi qu'un meilleur repérage dans la ville ont été significatifs pendant l'action.

En conséquence les résultats de l'action sont très moyennement satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/12/2018 au 30/06/2019 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent soit l'accompagnement de 8 BRSA sur 7 mois au lieu de 9 mois pour des raisons d'organisation propres à l'association. En conséquence, le montant de l'action a été réévalué sur une durée de 7 mois.

Ce rapport concerne le financement de l'association ADEF selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 12 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL